

LA GRAINOTHÈQUE - Charte

Je m'engage à respecter ces valeurs et bonnes pratiques :

- ✓ Les objectifs de la grainothèque sont de défendre la liberté d'échanger des graines et le partage de connaissances autour du jardinage.
- ✓ La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardinier·ères amateur·rices.
- ✓ La grainothèque favorise la biodiversité : espèces adaptées à notre région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.
- ✓ Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle sont indiqués le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- ✓ Graines acceptées : fleurs, légumes, fruits et aromatiques.
- ✓ Graines acceptées : dont la provenance est connue.
- ✓ Graines acceptées : celles récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produit de traitement chimique, pesticide ou engrais chimique.
- ✓ Graines acceptées : celles issues de surplus de sachets achetés dans le commerce, pour autant qu'elles soient conformes à la présente charte.
- ✓ Graines NON acceptées : graine hybride ou « F1 » (F1 = graines non reproductibles issues d'un croisement d'espèces pour plus de rendement).
- ✓ Graines NON acceptées : celles de plantes invasives et envahissantes ; seule la bibliothèque fournit les graines de cucurbitacées (courge, courgette, concombre, melon, citrouille, cornichon, etc.) pour éviter un risque de croisement de graines.
- ✓ Légumineuses (haricots, pois, lentilles, etc.) : il faut impérativement mettre les graines récoltées et bien séchées une semaine dans le congélateur avant de les mettre en sachet, afin d'éviter la prolifération de bruches, un insecte ravageur, dans la grainothèque.
- ✓ La grainothèque est un service offert par la Bibliothèque de Nyon, qui ne peut être tenue pour responsable en cas de non-respect de cette charte par ses utilisateur·rices.